

MAIRIE DE
BESANÇON



Reçu en préfecture le 04/05/2026

Arrêté du Maire : 025-212500565-20260504-DAG2600A77-AR
de la Ville de Besançon

DAG.26.00.A77

Publié le : 04/05/2026

OBJET : Délégation de fonctions et de signature à Madame Esther SZWARC, 11^{ème} Adjointe au Maire en charge de la santé, de la prévention et du handicap

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-23, L.2122-32 et R.2121-2,
Vu le procès-verbal des élections municipales du 22 mars 2026,
Vu le procès-verbal d'élection des adjoints du 27 mars 2026,
Vu la délibération portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante,
Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du Conseil Municipal, à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à Madame Esther SZWARC, 11^{ème} Adjointe, dans les domaines ci-après :

- Santé,
- Prévention en matière de santé,
- Politique municipale en matière d'handicap.

Madame Esther SZWARC est désignée par M. le Maire pour être sa représentante au sein du réseau français Villes santé, de la communauté bisontine pluriprofessionnelle de santé et de l'association régionale pour le travail social de Franche-Comté.

Article 2 : Délégation de signature lui est donnée pour signer tous les actes, arrêtés, décisions, marchés publics, contrats, conventions et courriers relatifs aux matières objet de la délégation ci-dessus, le cas échéant dans les limites de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville.
- adressé en Préfecture.

Besançon, le

04 MAI 2026

Le Maire

Ludovic FAGAUT

